Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Coulée verte ouest Comestible en milieu urbain dense

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville AVIGNON en MO et Moe gérés en Interne- Pilotage des projets par le Département Aménagement et Mobilité. Mobilisation de 15 Ingénieurs et Techniciens

Services de la collectivité associés : Pôles : Paysages Urbains,Vivre la Ville,Vivre Ensemble. Mairie de quartier, actions citoyennes(budget participatif), enseignement, proximité,sports-loisirs espaces verts, propreté culture Pilotage politique porté par 5 élus délégués concernés par ces aménagements :au quartier ouest , à la Ville écologique et durable-ville nature,à la ville jardin, aux projets de création de jardins partagés et de parcs naturels urbains, à la ville apaisée et respirable,à la qualité de ville et de vie.

Budget : 1 907 000 € en section Investissement échelonné sur deux années

Partenaires financiers : Ville AVIGNON

Partenaires techniques : Agence de l'eau (pour cours d'écoles végétalisées)

Date de début : avril 2020

Date de fin : Aout 2021

Objectifs :

Les objectifs de la création de la Coulée Verte au sein de la ville dans les quartiers ouest ont pour but de : limiter la fragmentation de l'espace pour préserver la biodiversité (maintenir des corridors écologiques qui facilitent les échanges génétiques, le déplacement et la reproduction des espèces animales et végétales), valoriser et favoriser les essences fruitières locales, sensibiliser les habitants aux enjeux de maintien de la nature en ville, accompagner les évolutions du climat.

En effet, les corridors écologiques contribuent tant à l'atténuation des changements climatiques (diminution des îlots de chaleur) qu'à l'adaptation à ces changements (déplacement facilité des espèces vers des aires plus favorables).

Mesures mises en œuvre :

Genèse du projet : en 2017 identification de 13 espaces potentiels végétal et minéralisé du quartier en s'appuyant notamment sur l' ABC et des expertises Paysagères. Dès le 8 octobre 2020 lancement du COPIL de la coulée verte ouest. en 2020 réalisation de la première ferme urbaine(le TIPI) , du parc Champfleury phase 1 et du parc de la Laïcité phase 1.En 2021 réalisation phase 2 des deux parcs et de la cour végétalisée de l'école SCHEPPLER et son parvis. Action de Préservation de la biodiversité qui consiste à déployer des solutions fondées sur la nature.

- Végétaliser et renforcer la nature pour réduire le phénomène d'ilots de chaleur. Identifier les ICU et répondre par la mise en place d'IFU.
- Désimperméabiliser pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol. Limiter l'usage de l'eau potable et eau brute ,
- Maintenir et augmenter les continuités écologiques, via des plantations de vivaces, arbustives , d'arbres, locaux et adaptés au changement climatique qui permettent également de limiter l'érosion des sols. Installer des lieux de refuge pour la faune (nichoirs et hôtel à insectes)
- Réduire l'éclairage urbain, les consommations énergétiques afin de développer une trame noire pour la faune, et limiter les dérégulations des cycles végétatifs.
- Intégrer la qualité des sols dans l'aménagement, tout en limitant l'usage des ressources rares exportées.
- Concevoir des infrastructures qui limitent la pollution atmosphérique et les GES(pistes cyclables, suppression de parking "sauvages", places parkings perméables, arceaux vélos).

Intégrer à ce projet la requalification des cours d'école . L'objectif est de trouver avec la participation des enfants du quartier,les enseignants et les agents de la ville des solutions permettant de participer à la stratégie de résilience qui vise à agir sur le phénomène d'îlots de chaleur urbains, de la santé et du bien être. Intégrer systématiquement dans les projets d'aménagement :éviter, réduire, compenser et accompagner les impacts des aménagements sur la biodiversité La préservation de la biodiversité est intégrée dans la totalité des projets d'aménagement du territoire. Renforcer la trame verte ,consolider les continuités écologiques terrestres qui permettent de préserver la biodiversité. intégrer et traiter les délaissés avec des solutions fondées et priorisées sur la nature. Respect et cohérence des orientations fixées par la nouvelle révision du Plan Local d'Urbanisme.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Mettre en place des mesures pour limiter les impacts qui portent atteinte à la biodiversité était une priorité. En matière d'organisation du projet : La préservation de la biodiversité était intégrée en amont dans le processus de rénovation de d'aménagement. Diagnostic qui s'appuyait sur l' ABC et la trame paysagère existante permettant ainsi un inventaire de la faune et de la flore et la mise en œuvre pour sa protection et son développement .

Économie circulaire : choix des matériaux de préférence locaux en vue de s’inscrire dans une démarche qui permet ainsi de réduire l’impact des aménagements. Continuités des corridors écologiques :La circulation des espèces rendue possible à travers différents milieux comme les sols ,la végétation, et l’eau (trame bleue).

La désimperméabilisation et le maintien de la pleine terre est un levier qui a permis d'actionner pour permettre la continuité des sols, et une végétalisation diversifiée.

Phasage du chantier et calendriers des espèces : La période des travaux a permis en partie de limiter des nuisances en dehors de la période de reproduction des espèces présentes (notamment printanière pour les oiseaux).

Lieux de vie des espèces : La non dégradation des lieux de vie des espèces ,leur restauration et leurs développement permettra cette pérennisation.

Coordonnées

Avignon

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Patrice HENON

Directeur des Projets Qualité environnementale-Gestion Durable et Certification - Département Aménagement et Mobilité - Pôle Paysage Urbain .
patrice.henon@mairie-avignon.com